**Date:** 25 juillet 2017

**Objet :** CT-2017-002 – *Le commissaire à la concurrence c* 

HarperCollins Publishers LLC et HarperCollins Canada Limited

## Directive aux avocats (de monsieur le juge Gascon, président)

À la lumière de la décision d'hier du Tribunal rejetant la requête en radiation sommaire par HarperCollins, le Tribunal ordonne aux avocats de déposer auprès du registraire, au plus tard 17h, mercredi le 9 août 2017, un projet de calendrier pour le règlement de la demande, sous la forme d'un projet d'ordonnance d'établissement d'un calendrier, conformément aux exigences énoncées à la règle 40 des *Règles du Tribunal de la concurrence*.

Andrée Bernier Registraire adjointe par intérim Tribunal de la concurrence 90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ont) K1P 5B4 Tél.: 613-941-2440